AFFAIRE N° 16
CM 05.06.26 SDE – renovation Cote emeraude_baillie_st eniguet

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260605-202606091645-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 5 Juin 2026 à 18h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HODGKISS
Absents représentés : Mme THOREUX, Mme LAURIOT DIT PREVOST Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER respectivement représentés par M. DELAMOTTE, M. LAMBLIN, Mme PITEL, M. VELLY, Mme LABBE, M. LEMOINE, M. HODGKISS, Mme JEGU
Secrétaire de Séance : M. LEMOINE

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 15
Votants : 23 (dont 8 pouvoirs)

Convocation adressée le 29 mai 2026

AFFAIRE N°16 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – TRAVAUX DE RÉNOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC - BOULEVARD DE LA COTE EMERAUDE – RUE DE LA BAILLIE – RUE ST ENIGUET

Rapporteur : Guy DELAMOTTE – Adjoint aux Travaux

L'Assemblée est informée que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à l'étude de la rénovation d'un foyer et de deux commandes sur la commune.

- Bd de la Côte d'Emeraude - remplacement foyer vétuste F1M1176 - **1 710,72 € TTC**
- Rue de la Baillie - remplacement commande Q - **2 579,04 € TTC**
- Rue de Saint-Eniguet - remplacement commande D – **1 464,48 € TTC**

La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon des dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de :

- Bd de la Côte d'Emeraude - remplacement foyer vétuste F1M1176 - **1 029,60 €** charge commune
- Rue de la Baillie - remplacement commande Q - **1 552,20 €** charge commune
- Rue de Saint-Eniguet - remplacement commande D - **881,40 €** charge commune

Montants calculés sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVE le projet de travaux de rénovation de la lanterne et des commandes présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour des montants estimatifs de 1 710,72 € TTC, de 2 579,04 € TTC, de 1 464,48 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

Secrétaire de séance
Yann LEMOINE

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380